

CONDITIONS GENERALES DE VENTE A DISTANCE ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS

ARTICLE 1 : DEFINITION

Bénéficiaire : désigne une personne physique non commerçante identifiée par l'Entreprise adhérente au Service auprès d'EPS, d'une part, et du Partenaire, d'autre part, habilitée à passer commande de Produit(s). Le Bénéficiaire peut être un étudiant, un enseignant ou du personnel de l'Etablissement Scolaire.

Compte : désigne l'espace personnel du Bénéficiaire dont l'accès est sécurisé par un identifiant et un mot de passe, qui centralise les Commandes passées sur le Site par le Bénéficiaire.

Commande : désigne la commande passée par un Bénéficiaire ou par son représentant légal si le Bénéficiaire est mineur, enregistrée sur le Site, pour l'achat de Produit(s).

EPS : désigne la société Econocom Products & Solutions, dont les coordonnées figurent à l'article 2 ci-après.

Entreprise : désigne CapGemini comme entreprise adhérente au Service d'EPS

Partenaire : désigne le producteur et/ou constructeur du (des) Produit(s).

Produit(s) : désigne le(s) bien(s) matériel(s) informatique(s) ou numérique(s) présenté(s) à la vente sur le Site et vendu(s) au Bénéficiaire par le biais du Site.

Site : désigne le site Internet accessible à l'adresse :

<https://www.econocomshop.com/capgemini2>

ARTICLE 2 : OBJET

Les présentes conditions générales de vente à distance (ci-après les « CGV ») ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles EPS vend à distance des Produits au Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la conclusion de la vente, des caractéristiques essentielles des Produits publiées sur le Site.

Informations concernant Econocom Products & Solution

ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS
Société par Actions Simplifiée au capital de 4 553 400 €
Siège social : 40 quai de Dion Bouton – 92800 PUTEAUX
331 566 430 RCS NANTERRE
APE : 4651Z
TVA intracommunautaire : FR95 331 566 430
Tel : 01 41 67 34 34
Mail : contact.mkdigit@econocom.com

ARTICLE 3 : COMMANDES A DISTANCE ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE A LA PASSATION DE COMMANDE

3.1 Conditions d'éligibilité à la passation d'une Commande

Les Produits sont réservés aux Bénéficiaires régulièrement domiciliés en France métropolitaine ayant passé Commande des Produits sur le Site.

Lors de la passation d'une Commande, le Bénéficiaire devra joindre un justificatif attestant de sa qualité de Bénéficiaire :

- pour un personnel : document attestant de l'activité de la personne au sein de l'entité signataire à la date de la Commande.

Le Bénéficiaire est informé que l'absence de communication d'un justificatif valable entraînera l'annulation de la Commande. EPS alertera le Bénéficiaire de ce statut par courrier électronique sous un délai de quarante-huit (48) heures ouvrées maximum suivant la confirmation de paiement de la Commande.

3.2 Passation de la Commande

Seules les Commandes confirmées sur le Site à partir du Compte du Bénéficiaire et dont le Bénéficiaire aura procédé au règlement pourront être acceptées par EPS. Aucune Commande ne sera expédiée tant que les données de paiement n'auront pas été vérifiées par EPS.

EPS garantit que le compte bancaire affecté au paiement des Produits

ne sera débité qu'après vérification de leur disponibilité. Les Commandes seront payées par carte bancaire sur le compte d'EPS.

ARTICLE 4 : PRIX

Le prix payé par le Bénéficiaire sera celui en vigueur sur la liste de prix publiée sur le Site à la date de passation de la Commande ; Les prix s'entendent toutes taxes comprises et sont libellés en euros. Dans le cadre de la réglementation européenne pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (décret du 20 juillet 2005), une contribution environnementale est incluse dans les prix.

Une facture électronique est adressée au Bénéficiaire au moment de la livraison par courrier électronique.

ARTICLE 5 : LIVRAISON

5.1 Lieu et délais de livraison

Les Produits seront livrés directement sur le lieu de l'Entreprise indiqué par le Bénéficiaire sur le Site lors de la Commande.

Un accusé de réception de commande sera adressé au Bénéficiaire au moment de la validation de commande par courrier électronique. Le Bénéficiaire recevra un courrier électronique au moment de la mise en livraison de sa commande

Le transport et la livraison seront effectués par EPS ou par un transporteur de son choix. En cas d'adresse incomplète, EPS ne saurait être tenue pour responsable des retards dans les délais de livraison. En cas d'absence du Bénéficiaire lors de la deuxième livraison, celui-ci sera facturé de plein droit des frais de transport

Conformément aux dispositions de l'article L. 216-1 du Code de la consommation, à défaut d'indication lors de la Commande, le délai de livraison sera de trente (30) jours à compter de la date de Commande.

En cas de non-respect du délai de livraison, le Bénéficiaire pourra, conformément aux dispositions des articles L. 216-2 et L. 216-3 du Code de la consommation, demander la résolution de la Commande et obtenir son remboursement après avoir enjoint EPS de s'exécuter dans un nouveau délai par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à EPS, demeurée infructueuse.

Le Bénéficiaire devra signer lors de la remise en mains propres du Produit un bordereau de remise en main propre valant livraison conforme des Produits visés.

5.2 Réserves

Lors de la livraison, le Bénéficiaire est tenu de vérifier les Produits livrés et de signaler les éventuelles anomalies constatées sur le bon de livraison. Les réserves émises constituant des moyens de preuve de l'existence et de l'importance de l'anomalie, elles devront être le plus précises possible (« carton abîmé sur le côté gauche », « rayure », « trace de coup » etc.). La mention « sous réserve de déballage / de bon fonctionnement » ne pourra être reconnue en cas de litige. Par ailleurs, le Bénéficiaire devra informer EPS par e-mail à l'adresse contact.mkdigit@econocom.com dans un délai de trois (3) jours ouvrés suivant la date de livraison du colis. Le service clientèle d'EPS indiquera alors au Bénéficiaire la démarche à suivre pour obtenir le remplacement ou le remboursement du Produit.

En tout état de cause, l'absence de réserves ne prive pas le Bénéficiaire de sa faculté de rétractation et ne fait pas obstacle au bénéfice des garanties légales appelées ci-après.

ARTICLE 6 : DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Bénéficiaire dispose d'un droit de rétractation pendant un délai de quatorze (14) jours francs qui commence à courir à compter de la réception du Produit. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le Bénéficiaire peut, dans les quatorze (14) jours suivant la réception du Produit, exercer ce droit sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, en adressant par courrier recommandé avec avis de réception à EPS soit le formulaire-type de rétractation figurant en annexe 1 des présentes CGV, soit un courrier exprimant sa volonté de se rétracter sans aucune ambiguïté, et mentionnant les nom, prénom, date et numéro de la Commande concernée.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE A DISTANCE ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS

La demande de rétractation doit être adressée à l'adresse suivante :

Econocom Products & Solutions
Econocom Shop Cap Gemini
Sce Order CARE
1 Rue de Terre Neuve – Bât. M - Les Ulis CS 60062
91978 Courtaboeuf Cedex

Le Bénéficiaire dispose alors d'un délai de quatorze (14) jours, à compter du jour de sa rétractation, pour remettre à ses frais les Produits à l'Etablissement Scolaire en mains propres.

Pour éviter toute divulgation de données personnelles lui appartenant (photos, numéros, adresses etc...), le Bénéficiaire doit procéder à la réinitialisation des Produits, conformément aux manuels d'utilisation.

Le Bénéficiaire devra également prendre soin de suivre les procédures de suppression de mots de passe expliquées dans le guide du Partenaire.

Les Produits doivent impérativement être renvoyés sans défaut, marque, rayure ni dommage apparents et dans leur conditionnement d'origine avec tous leurs accessoires d'origine (chargeur, batterie et le cas échéant kit mains libres) ainsi les notices d'emploi et documentations.

Le Bénéficiaire devra également joindre au retour l'original de la facture dont il conservera une copie.

Si les conditions énumérées ci-dessus sont remplies, le retour des Produits donnera lieu à un remboursement par EPS égal au montant total des sommes versées par le Bénéficiaire, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé. Dans le cas contraire, ou en cas d'exercice irrégulier de cette faculté, EPS tiendra les Produits à la disposition du Bénéficiaire et aucun remboursement ne sera effectué. Les frais de retour sont à la charge de Bénéficiaire ayant exercé le droit de rétractation.

ARTICLE 7 : RESERVE DE PROPRIETE

EPS conserve la propriété pleine et entière des Produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix dû par le Bénéficiaire.

ARTICLE 8 : GARANTIES

8.1 Garanties légales

Il est rappelé que les garanties légales ne s'appliquent pas lorsque le dommage est lié à une cause externe au Produit, telle qu'accident, choc, foudre, fluctuation du courant, surcharge électrique, etc. ou encore au fait du Bénéficiaire, tel que non-respect des normes d'utilisation du Produit.

8.1.1 Garantie des vices cachés

Article 1641 du Code civil : « *Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.* »

Article 1648, alinéa 1, du Code civil : « *L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.* »

En cas de mise en œuvre de cette garantie, le Bénéficiaire peut choisir entre le remboursement du prix des Produits ou une réduction du prix de vente, conformément aux dispositions de l'article 1644 du Code civil.

8.1.2 Garantie de conformité

Article L. 217-4 du Code de la consommation : « *Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.*

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L. 217-5 du Code de la consommation : « *Pour être conforme au contrat, le bien doit :*

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- *correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*
- *présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L. 217-7 du Code de la consommation : « *Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire.*

Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois.

Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué. »

Article L. 217-9 du Code de la consommation : « *En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien.*

Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur. »

Article L. 217-10 du Code de la consommation : « *Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix.*

La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur. »

Article L217-12 du Code de la consommation : « *L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.* »

Dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Bénéficiaire :

- bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du bien pour agir vis-à-vis d'EPS ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les six (6) mois suivant la délivrance de celui-ci. Ce délai est porté à vingt-quatre (24) mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les Produits d'occasion.

8.2 Garantie constructeur

En plus des garanties légales dont le Bénéficiaire dispose sur les Produits, les Produits sont couverts par une garantie constructeur pièces et main d'oeuvre de deux (2) années. Le délai de garantie commence à courir à compter de la date inscrite sur le bon de livraison du Produit.

La garantie porte également sur le Produit remis au Bénéficiaire en remplacement d'un Produit présentant des dysfonctionnements. Dans ce cas, la garantie est reportée sur le Produit de remplacement remis au Bénéficiaire pour la durée de la garantie restant à courir.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE A DISTANCE ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS

La garantie du Produit est exclue de plein droit en cas d'usure naturelle du Produit, de dommage dont la cause est extérieure au Produit ou imputable au Bénéficiaire (notamment : écran cassé et/ou fendu, écran enfoncé, chocs, antenne arrachée, pistes arrachées), de trace de chocs, d'oxydation des composants suite à une immersion, de pénétration de liquide, d'exposition à une source d'humidité, non-respect des instructions du fabricant, tentative de réparation par une personne non habilitée par le constructeur, Produit dont l'étiquette d'identification a été enlevée, de modification du Produit non prévue ni spécifiée par le constructeur, blocage de code de sécurité par une mauvaise utilisation du Produit par le Bénéficiaire.

Les procédures de prise en charge au titre de la garantie sont détaillées en annexe 2 des présentes CGV.

Cette garantie ne fait pas obstacle aux garanties légales précitées.

ARTICLE 9 : LOGICIELS

Les conditions d'installation et d'utilisation des logiciels sont celles de l'éditeur, que le Bénéficiaire trouvera dans l'emballage lors de la livraison des Produits, ou sera consultable lors de la lecture de l'application elle-même. Le Bénéficiaire s'engage à respecter strictement ces conditions et s'interdit de porter atteinte aux droits des auteurs.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Le Bénéficiaire est informé que, dans le cadre du traitement de ses Commandes, EPS est amenée à collecter certaines données personnelles le concernant. Econocom Products and Solution s'engage à ne pas divulguer à des tiers, à l'exception des sociétés appartenant à son groupe, les informations communiquées par le Bénéficiaire. Pour les besoins de l'exécution de la Commande, EPS pourra également être amenée à transférer les données personnelles du Bénéficiaire au Partenaire et à ses tiers sous-traitants lui fournissant des services, tels que les prestataires de logistique, de transport et de réparation dans le cadre du service après-vente. Ces dernières sont confidentielles et ne seront utilisées que pour le traitement de la Commande, le service après-vente, et les obligations liées aux prestations. EPS s'engage à ne faire aucune autre utilisation de ces données, y compris à titre commercial.

EPS s'engage notamment à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles et garanties appropriées afin que les traitements de ces données personnelles réalisés dans le cadre de la transaction, se conforment aux exigences de ces règles. Ceci concerne à titre non limitatif, la sécurité des données personnelles (y compris leur confidentialité et leur intégrité), la minimisation de leur traitement, la limitation de leur conservation à la durée autorisée par la loi et le respect des règles en matière de transferts de données personnelles en dehors de l'Union européenne.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, le Bénéficiaire dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition ou de suppression de ses données personnelles pour motif légitime, qu'il peut exercer par lettre simple adressée à l'adresse d'EPS le cas échéant, les frais de timbres étant remboursés sur simple demande de sa part, ou par un email adressé au délégué à la protection des données personnelles d'EPS à l'adresse email suivante : dpo@econocom.com. Cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du Bénéficiaire, ainsi que l'adresse à laquelle la réponse d'EPS doit être envoyée. Une réponse lui sera adressée dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de sa demande, étant précisé que ce délai pourra être prolongé de deux (2) mois selon la complexité et le nombre de demandes.

Les données seront conservées pendant toute la durée de la garantie contractuelle (soit deux ans à compter de la livraison du Produit).

En tout état de cause, le Bénéficiaire bénéficie d'un droit de recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) s'agissant de la collecte et du traitement de ses données personnelles par EPS.

ARTICLE 11 : MEDIATION - DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sont soumis au droit français.

En cas de litige ou de réclamation, après démarche préalable écrite auprès d'EPS n'ayant pas abouti, le Bénéficiaire a le droit de recourir gratuitement (sauf éventuels frais d'avocat et d'expertise) à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à EPS.

EPS a adhéré au service de médiation de la consommation du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris).

Le Bénéficiaire peut saisir le CMAP soit en utilisant le formulaire en ligne ([accéder au formulaire en ligne](#)), soit par courrier électronique (consommation@cmmap.fr), soit par courrier postal (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39, avenue F.D. Roosevelt, 75008 PARIS).

En cas de désaccord persistant sur l'application, l'interprétation et l'exécution des présentes, et à défaut d'accord amiable, tout litige relèvera des tribunaux compétents français.

Je certifie avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente

J'autorise l'Etablissement Scolaire à transmettre à EPS les données à caractère personnel me concernant dans le cadre de la vente de Produits visée par les présentes CGV.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

ANNEXE 1 : MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

Formulaire à renvoyer au plus tard 14 jours à compter de la réception du Produit par lettre recommandée avec avis de réception à :

Econocom Products & Solutions
Econocom Shop Cap Gemini
Scé Order CARE
1 Rue de Terre Neuve – Bât. M - Les Ulis CS 60062
91978 Courtaboeuf Cedex

Cette rétractation n'est valable que si le présent formulaire est adressé avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours prévu par le Code de la Consommation, lisiblement et parfaitement rempli.

Je soussigné(e), Madame/Monsieur..... résidant au
....., notifié par la présente ma
rétractation de la Commande suivante :

Numéro de Commande :

Date de la Commande :

.

Le Produit a été reçu le

Date :

Signature

ANNEXE 2 : CONDITIONS RELATIVES AU SERVICE APRES VENTE

Préambule

La présente annexe décrit les services de réparation et dépannage des Produits (ci-après les « Services ») réalisés par EPS, l'un de ses partenaires, ou le constructeur concerné pendant la période de garantie des Produits. Les matériels concernés par les Services pourront être de marques diverses. A ce titre, EPS déclare (ce que le Bénéficiaire reconnaît expressément) ne pas constituer une boutique agréée par les constructeurs concernés. Exceptée la marque Apple, pour laquelle elle dispose d'un agrément de Centre de Réparation, EPS ne certifie pas au Bénéficiaire avoir reçu un agrément spécifique de la part des constructeurs concernés pour la réalisation des Services portant sur lesdits matériels tels que décrits aux présentes.

Article 1 : Description des Services

3.1 Pour les appareils et accessoires soumis à la garantie constructeur Apple :

- Les Services incluent la réparation et/ou le remplacement de tous les composants défectueux rendant inopérant le produit, à l'exception de bogues relevant du système d'exploitation des Produits et de tous dommages subis par les Produits du fait d'un usage non adapté selon leur mode d'emploi fourni.
- Pour les équipements bénéficiant d'une extension de garantie AppleCare+ associée au n° de série du Produit, la couverture est étendue aux sinistres pendant la période de garantie, et selon les conditions définies à l'adresse : <https://www.apple.com/fr/legal/sales-support/applecare/applecareplus/>
- Durant la période de garantie, le Bénéficiaire pourra exercer son droit de réparation au titre de la garantie dans tous centres techniques et de réparations agréés Apple sur le territoire français.

Cependant, le Bénéficiaire reconnaît que les prestations d'EPS (tout comme sa propre intervention) peuvent potentiellement entraîner une rupture de la garantie du constructeur, à laquelle la garantie éventuelle d'EPS sur les réparations effectuées ne se substitue pas. Le Bénéficiaire déclare à ce titre avoir fait le choix de recourir aux services d'EPS en toute connaissance de cause, de façon libre et éclairée, au regard du risque de rupture de la garantie constructeur attachée au matériel confié à EPS, objet des présents Services.

Les Services consistent, à l'aide de tous moyens jugés utiles par EPS, à remettre un matériel du Bénéficiaire à l'état de fonctionnement matériel par la réparation ou le remplacement sur site ou en retour atelier des pièces ou sous-ensembles défectueux, usés ou cassés à la suite de l'usage normal du matériel, par des pièces ou sous-ensembles neufs ou non neufs d'origine constructeur et de fonctionnalités au moins équivalentes.

Article 2 : Obligations et responsabilité d'EPS

EPS s'engage à fournir tous les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des Services décrits à l'article. EPS s'engage notamment à informer et conseiller le Bénéficiaire sur les risques inhérents à l'exécution des Services demandés. A ce titre, EPS n'est soumis qu'à une obligation de moyens.

Dans le cadre des Services effectués, le Bénéficiaire reste responsable des données présentes sur le Produit confié à EPS. La responsabilité d'EPS ne peut en aucun cas être engagée en cas de perte de données ou de destruction des données stockées au sein du Produit.

Article 3 : Obligations du Bénéficiaire

Il est recommandé au Bénéficiaire d'effectuer une sauvegarde de ses données avant toute intervention d'EPS.

En cas de découvertes de données illégales sur les matériels du Bénéficiaire, l'ensemble des services sera stoppé. Le support (périphérique ou matériel) sera scellé et sortira du cadre de la responsabilité d'EPS pour être déposé auprès des services de police compétents.

Dans l'hypothèse où les matériels doivent être adressés par transport à EPS, le Bénéficiaire s'engage à les expédier dans un emballage adéquat permettant de les protéger efficacement durant le transport. En outre, les Produits doivent être complets. Le Client est informé qu'EPS pourra refuser l'envoi de matériels sans protection ou mal protégés.

Article 4 : Garantie

Les Services de réparation réalisés par EPS s'appuient sur la garantie légale du Produit.

- Pour les appareils et accessoires de marque Apple : garantie de vingt-quatre (24) mois, date de facture faisant foi. Du 1^{er} au 12^{ème} mois de garantie, seule la présentation de la facture sera exigée pour la prise en charge du Produit par EPS. Du 13^{ème} au 24^{ème} mois, le formulaire de prise en charge disponible en ligne sur le site internet <https://www.econocomshop.com/opapple> sera exigé en complément de la facture, pour la prise en charge par EPS ;
- Pour les accessoires d'une autre marque qu'Apple : garantie de vingt-quatre (24) mois, date de facture faisant foi. Les accessoires et la copie de la facture sont à retourner à EPS .

Lorsque le Bénéficiaire exerce son droit de réparation auprès d'EPS, il doit retourner les documents précités ainsi que le Produit défectueux à l'adresse suivante : Econocom Products & Solutions, Service Product Care, 1 impasse de la Noisette - 91370 Verrières le Buisson

Article 5 : Exclusion de garantie

La présente garantie ne sera pas applicable en cas de modification du Produit, accident ou choc, détérioration volontaire, dégâts causés par l'eau, le feu, l'humidité, la foudre, en cas d'utilisation anormale ou sur toute autre panne déclarée n'étant pas liée à la pièce remplacée lors de la réparation.

EPS ne saurait donc pas être tenu responsable des différentes pannes du matériel confiée hormis celles affectant la pièce détachée remplacée, couverte par la présente garantie contractuelle.

Article 6 : Retour de SAV des Produits

En cas de retour sous garantie, pour une réparation effectuée par EPS, la main d'œuvre peut être prise en charge par EPS pour la durée définie contractuellement, à compter de la date de réparation, la facture faisant office de justificatif. Au delà de 24 mois, les pièces et la main d'œuvre sera à la charge du Bénéficiaire.

Article 7 : Délais de réalisation des Services

Le délai de réalisation des Services est établi à titre indicatif par EPS lors de l'analyse du matériel confié (la réalisation des Services étant notamment subordonnée à la disponibilité des pièces de rechange nécessaires à la réparation et leur approvisionnement et le diagnostic de la panne). Chaque matériel est traité par ordre d'arrivée et après envoi par le Bénéficiaire à EPS pour la réalisation des Services.

Certains matériels ne peuvent faire l'objet des Services notamment lorsqu'ils deviennent obsolètes ou qu'ils sont de faible diffusion rendant impossible un stockage ou une dotation. Un matériel devient obsolète lorsque les circuits d'approvisionnement logistique sont taris. Dans ce cas, EPS ne pourra être obligée à trouver des pièces de rechange. EPS fera le nécessaire pour maintenir au mieux ces équipements, mais ne pourra pas être tenue pour responsable des délais ou des perturbations éventuelles occasionnées.

La mise à jour des microcodes des matériels objet des Services n'est effectuée qu'en cas de justification technique participant à la résolution de la panne constatée et sous réserve que ladite mise à jour soit disponible publiquement sur le site web du constructeur. L'accès aux microcodes non publics nécessaires aux Services requerra l'existence d'un contrat de réassurance logicielle entre le client et le constructeur ou un partenaire agréé de celui-ci